

Enseignements généraux liés à la spécialité Bloc horaire de 152 heures

Compte rendu de la réunion du groupe de travail (fiche action n° 3) qui s'est réuni le 9 mars 2011 au LP J-F Cail de Chef-Boutonne.

Etaient présents :

Enseignants :

M. Granseigne Christian, LP A. Perret, Poitiers (maths-sciences) (EG)

Mme Monteau Catherine, LP G. Jamain, Rochefort (métiers de la mode) (EP)

Chefs d'établissement :

M. Seignon Gilles LP J-F Cail Chef-Boutonne

M. Guérineau Eric LP Les Grippeaux Parthenay

Mme Delfosse LP J.A Grégoire Soyaux

M. Simonet LP L.Vinci Bressuire

Chef de travaux :

Mme Chignaguet du LP G. Jamain Rochefort

Inspecteurs :

Sabine Aligé (EG),

Franck Anxionnaz (STI),

Sophie Anxionnaz (EG),

Jean-Paul Renard (EG)

Rappel des objectifs :

- faire un état des lieux des réussites et des freins,
- repérer les bonnes pratiques dans les établissements,
- faire des propositions ou préconisations en matière d'organisation (emploi du temps, banalisation...),
- mutualisation des documents et ressources.

I. Les freins

Un enseignant reconnaît que la transformation des heures dédiées à l'enseignement général lié avec la spécialité en HSE permet une souplesse qui facilite la mise en œuvre d'un projet pédagogique qui peut prendre différentes formes, sans pour autant rejeter le principe d'inscription d'HSA dans l'emploi du temps. Cependant, la majorité des membres du groupe dénonce le fait que les DGH attribuées aux établissements imposent déjà un nombre d'heures supplémentaires conséquent et que les enseignants ne sont plus disposés à proposer la mise en œuvre de projets dans le cadre d'heures supplémentaires.

Les chefs d'établissement, de manière unanime, reconnaissent qu'une part variable des moyens spécifiques accompagnant la rénovation de la voie professionnelle (accompagnement personnalisé, bloc de 152 heures) est détournée de sa finalité (possibilité de faire des classes "viabiles", maintien en poste de certains enseignants...). Un établissement indique notamment que, sur les 4,5 heures par classe dédiées à ces dispositifs, il n'en utilise en réalité que 2.

Ces 2 heures ne sont plus fléchées "AP" ou "Projet" mais contribuent à l'élaboration d'une action "projet de l'élève", celle-ci pouvant prendre différentes formes.

Dans certains établissements, les enseignants n'identifient pas nécessairement les heures consacrées aux dispositifs dans leur emploi du temps.

Les professeurs ont, globalement, des difficultés dans le cadre de la formalisation de leurs projets. De ce fait, la difficulté de l'évaluation est récurrente.

II. Les leviers

Toutes les équipes pédagogiques d'un établissement doivent pouvoir s'investir et intervenir dans le cadre de projets pédagogiques. Il n'est pas souhaitable de se limiter aux seuls enseignants qui sont habituellement porteurs de projets. Le chef d'établissement, par le biais de la constitution des équipes, est en mesure de favoriser l'émergence de projets communs aux enseignants d'une même équipe pédagogique.

Les activités de projet (collectives ou individualisées) doivent être construites à partir des besoins des élèves. Il est donc indispensable de pouvoir les repérer. Une mise en commun et des choix s'appuyant sur le projet d'établissement (ou le contrat d'objectif) sont alors nécessaires. Une formalisation du projet permettant d'apporter une réponse à ces besoins est incontournable. Celle-ci permettra, notamment, l'émergence d'une stratégie d'évaluation du dispositif mis en place.

III. Les besoins

1. Formation à l'évaluation diagnostique

Les enseignants ne sont pas tous formés et outillés pour l'évaluation diagnostique. Des outils existent (exemple : LYCAM) mais leur exploitation n'est pas réellement efficace.

Proposition :

Organisation de formations de bassins sur l'évaluation diagnostique (contenu de formation et formateurs à trouver).

2. Elaboration de documents "types"

Des fiches "projet" et fiches "bilan" existent. Leur diffusion plus large (mutualisation) faciliterait le travail des enseignants.

IV. Les recommandations

Les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé ou à l'enseignement général lié à la spécialité doivent être distinguées et identifiées de manière spécifique dans les emplois du temps des élèves (et des enseignants). Un ou deux créneaux en barrette peuvent être dédiés aux dispositifs. Une globalisation peut également être envisagée pour la réalisation d'un projet sur une partie de l'année.

Le principe de la dotation des moyens en HSE doit être gardé, ce qui laisse une plus grande souplesse de gestion sans pour autant rejeter la possibilité d'inscrire certaines heures dans les emplois du temps des enseignants.

Un volant d'HSE peut être mis en réserve de manière à pouvoir soutenir des projets qui seraient mis en œuvre en cours d'année et qui n'auraient pas été programmés ou anticipés.

La libération d'une heure de la semaine pour tous les enseignants donne à ceux-ci la possibilité matérielle de se rencontrer et de se concerter. Cela permet l'émergence de projets transversaux.

La finalisation de projets en fin d'année n facilite l'organisation et la mise en œuvre au cours de l'année n+1 (fléchage possible de certains moyens et/ou organisation d'emplois du temps particuliers...).

Une appréciation de ce qui a été fait au cours de l'année n et des moyens qui ont été utilisés pour y arriver est nécessaire. Elle permet de nourrir la réflexion pour préparer l'année n+1.

Sans que ce soit une obligation et sous réserve que les heures d'enseignement général en lien avec la spécialité soient exclusivement attribuées aux disciplines mentionnées dans le texte officiel, la présence simultanée d'un enseignant du domaine général et un du domaine professionnel (de manière ponctuelle ou globalisée) est toujours une richesse appréciable.

Conclusion :

Le groupe de travail réaffirme que l'accompagnement personnalisé et les heures d'enseignement général en lien avec la spécialité sont des dispositifs réglementaires pertinents et nécessaires qu'il faut absolument préserver.

Les chefs d'établissement craignent cependant que les besoins engendrés par les insuffisances de certaines DGH ne les conduisent à sacrifier ce qui constitue des leviers de la rénovation de la voie professionnelle.

Le travail du groupe se poursuivra par la mise en ligne (sur le site dédié à la voie professionnelle) de différents documents :

- organisations mises en œuvre dans chacun des cinq établissements représentés (ces documents étant considérés comme des documents ressources et non des modèles),
- fiches "projet" et fiches "bilan".

Le 30 mars 2011



Jean-Paul Renard